

Circuit des capitelles de Saussines



Une randonnée proposée par dimanche rando 34

Situé entre Nîmes et Montpellier, le village de Saussines offre un patrimoine assez exceptionnel : église classée du XII^e siècle, château, belles maisons bourgeoises, vieux lavoirs. La garrigue est proche avec sept capitelles, sentier botanique, aire de pique-nique aménagée près d'une source.

⚠ 22/01/2024 : L'itinéraire a été modifié pour éviter des propriétés privées entre (3) et (5).

⚠ Cette randonnée est susceptible d'être interdite en fonction du [niveau de risque des incendies](#). Pensez à consulter [la carte](#).



Trace n° 99442

Durée	4h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	14,13 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	65 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	65 m	Commune	Saussines (34160)
Point haut	64 m		
Point bas	30 m		

Description

Départ de la randonnée au parking de la salle des fêtes.

(D/A) En sortant du parking prendre à gauche la route de Boisseron, au premier croisement prendre à gauche la rue St Victor. Au croisement suivant, devant l'école, tourner à droite Avenue de [Montpellier](#). Passer devant la mairie et l'Eglise Saint-Étienne. Prendre à droite la Grand Rue sur une centaine de mètres, puis tourner à gauche dans la Rue du Château, à son extrémité tourner à gauche et emprunter la RD135 sur 200 m.

(1) Prendre à droite le petit chemin qui mène au vieux lavoir. Poursuivre sur ce chemin vers la petite route que l'on traverse en se dirigeant en face dans la prairie. Au bout, on tourne à gauche pour passer sur le radier du ruisseau. Suivre le large chemin sur 700 m en négligeant les autres.

(2) Prendre à gauche une sente en balcon avec une belle vue sur le village. En sortie de garrigue, tourner à gauche sur le chemin communal pour arriver sur une petite route goudronnée que l'on emprunte par la droite sur 400 m.

(3) En haut de la côte, poursuivre à droite sur le PR® pour arriver à la 1^{re} capitelle. Suivre la trace à droite pour arriver à la rivière Bénovie puis s'engager à gauche dans une ancienne draille : le Chemin de Montredon dit de la Monnaie que l'on suit sur 300 m. À la sortie, prendre à droite, longer la parcelle et rejoindre la 2^e capitelle (détruite en partie). Continuer sur le PR® en longeant la parcelle sur votre droite et pénétrer dans une forêt.

(4) Prendre à droite (trait Jaune) et poursuivre sur ce PR®. 50 m après cette capitelle, tourner à droite et longer la rivière Bénovie. Au bout de cette sente, tourner à gauche pour remonter vers un bosquet que l'on traverse. On longe l'ancienne draille par la droite dans un beau sous-bois pour arriver à la 4^e capitelle que l'on contourne par la droite. On franchit un muret et on s'engage dans la draille qu'on longe sur 200 m pour arriver à hauteur de la 5^e capitelle, située dans une parcelle privée mais accès autorisé par le propriétaire. Après la photo! revenir sur le chemin principal, à son extrémité traverser le chemin de terre rouge pour franchir à nouveau un muret.

(5) En poursuivant dans une belle allée bordée de murs en pierre sèche, sortir de la garrigue par la gauche puis tout de suite tourner à droite, emprunter un large chemin qui mène à la 6^e capitelle. 150 m après cette capitelle, rejoindre un carrefour avec un arbre marqué d'un 8 (le panneau Visorando a disparu !)

* Là également vous avez le choix

(6) Poursuivre tout droit (randonnée de 14 km) et suivre le balisage matérialisé par des points jaunes. (Ou, tournez de suite à gauche sur une sente qui traverse la garrigue et arrive sur un large chemin pour le circuit normal de 10 km).

Points de passage

- D/A Parking devant la salle des fêtes**
N 43.762046° / E 4.060534° - alt. 33 m - km 0
- 1 Petit chemin à droite**
N 43.764483° / E 4.055073° - alt. 35 m - km 0.82
- 2 Sentier à gauche**
N 43.770862° / E 4.057042° - alt. 34 m - km 1.87
- 3 Intersection**
N 43.769796° / E 4.049177° - alt. 45 m - km 2.95
- 4 Troisième capitelle**
N 43.773719° / E 4.046079° - alt. 32 m - km 4.25
- 5 Belle allée bordée de murets**
N 43.768348° / E 4.042559° - alt. 45 m - km 5.24
- 6 Arbre marqué d'un 8**
N 43.764991° / E 4.042395° - alt. 41 m - km 5.76
- 7 Passes sur la rivière Bénovie**
N 43.768017° / E 4.027473° - alt. 39 m - km 7.36
- 8 Chemin de terre à gauche**
N 43.761784° / E 4.02615° - alt. 64 m - km 8.5
- 9 Sentier botanique**
N 43.762232° / E 4.041306° - alt. 46 m - km 10.11
- 10 Route D135**
N 43.760395° / E 4.045153° - alt. 43 m - km 10.58
- 11 Route goudronnée**
N 43.755622° / E 4.043068° - alt. 45 m - km 11.21
- 12 Chemin en terre rouge**
N 43.752946° / E 4.044987° - alt. 46 m - km 11.75
- 13 Départ de chemin à droite**
N 43.7557° / E 4.053175° - alt. 49 m - km 12.79
- D/A Parking de la salle des fêtes**
N 43.762034° / E 4.060566° - alt. 33 m - km 14.13

(7) Faire un petit aller-retour pour voir les passes sur la rivière Bénovie.

De retour, continuer à droite et 200 m après les maisons, prendre à gauche la route qui monte.

(8) Quitter la route pour prendre à gauche un chemin de terre. Suivre le balisage Jaune. À l'angle du second champs, virer à droite et rejoindre un chemin. Continuer en face sur 200 m et arrivé à la lisière du bois, poursuivre dans la garrigue. En bout de chemin, tourner à droite pour suivre le sentier botanique qui vous conduit à la Source des Tourilles.

(9) Suivre le sentier botanique qui présente les différentes plantes de la garrigue jusqu'à l'aire de pique-nique située en bord du ruisseau. À l'extrémité, prendre à droite le chemin caladé qui conduit à la D135 (prudence).

(10) L'emprunter par la droite sur une centaine de mètres puis à gauche, prendre le chemin qui serpente parmi les vignes pour arriver sur une petite route goudronnée.

(11) La suivre sur la droite pendant 200 m.

(12) Prendre à gauche, le chemin en terre rouge, qui conduit au point haut de la randonnée. Au carrefour de quatre chemins, continuer en face et au suivant, prendre à gauche la petite route goudronnée qui descend vers le village.

(13) Dans la courbe à gauche, partir à droite vers la pinède et la traverser pour arriver dans la Rue des Zibelines que l'on remonte par la gauche. Arrivé sur la route, tourner sur la droite pour rejoindre le parking de départ à la salle des fêtes(D/A).

Informations pratiques

Nota important: Ne pas tenir compte des chiffres marqués sur le terrain mais bien s'en tenir au descriptif de Visorando.

Randonnée interdite aux VTT, chaussures montantes recommandées.

Source aux Tourilles (même au mois d'Août), aire de pique-nique aménagée.

À voir

Une capitelle (en occitan capitèla) est une cabane construite en pierre sèche, c'est-à-dire sans mortier, dans les anciennes garrigues des villes du département du Gard. Cette appellation, à l'origine, strictement nîmoise, tend à prendre le sens générique de «cabane en pierre sèche» et à gagner les départements voisins (Ardèche, Hérault, Aude). (Wikipedia)

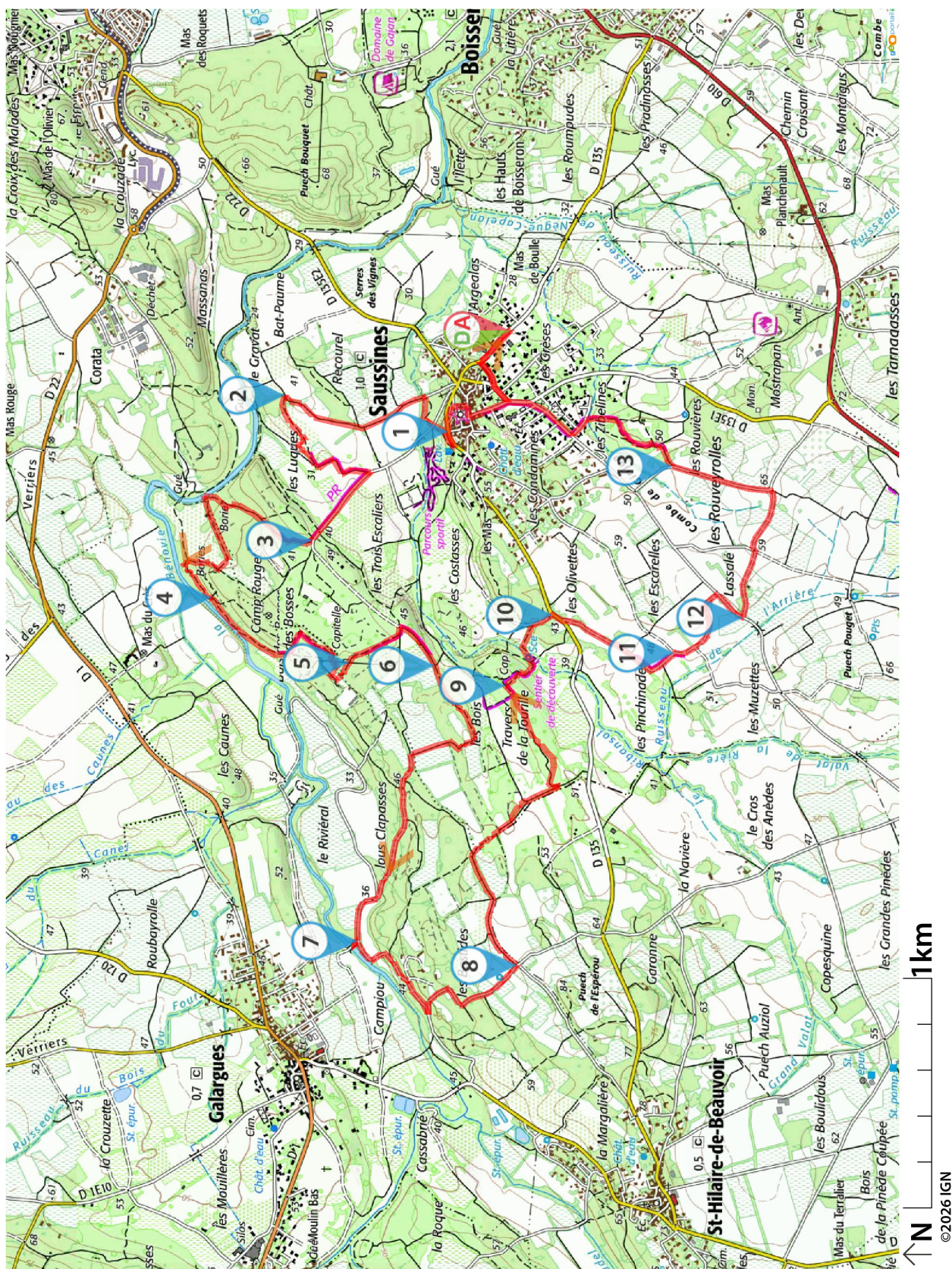
Possibilité de visiter l'église sur RDV au 0467866353.

Au retour de rando possibilité de déguster les vins locaux (voir infos sur panneau Départ Rando).

ADOPTER LES BONS GESTES : [Vigilance incendie et éco-gestes](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-capitelles-de-saussines/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.